

L'arboriculture en Île-de-France

Un petit bassin de production, un grand bassin de consommation

L'Île-de-France possède 0,5 % des surfaces métropolitaines en arboriculture et produit 0,5 % des fruits issus de l'arboriculture en France métropolitaine, majoritairement des pommes et des poires mais la production tend à se diversifier. Avec près de 19 % de la population française, ce bassin est responsable d'environ 1/5^e de la consommation nationale de fruits (frais et transformés). Ce déséquilibre offre/demande impose des flux de produits vers la région, dont une partie passe par le marché d'intérêt national de Rungis. À l'amont, la production arboricole est répartie entre des exploitations spécialisées et des exploitations pour lesquelles il s'agit d'une activité complémentaire, avec des caractéristiques différentes. Les exploitations spécialisées sont moins nombreuses, plus petites et ont à leur tête des chefs d'exploitation plus âgés. Elles dédient une plus grande part de leurs vergers aux pommiers et poiriers qu'elles combinent souvent avec d'autres espèces d'arbres, tandis que les exploitations non spécialisées tendent à produire un seul type de fruit.

L'amont de la filière fruitière francilienne

Les exploitations arboricoles (c'est-à-dire ayant une surface cultivée en arboriculture – cf. définition du périmètre en fin d'article) sont peu nombreuses en Île-de-France, et plus petites que l'exploitation moyenne régionale (*tableau 1*). En effet, sur les

4 425 exploitations agricoles que compte l'Île-de-France en 2020, 5,9 % disposent de surfaces en arboriculture. Ces exploitations exploitent, toutes cultures confondues, 4,0 % de la SAU totale de la région. Elles ont une SAU moyenne de 87,0 ha, soit environ

40 ha de moins que l'exploitation moyenne francilienne : cet écart est lié au fait que 79 % des exploitations d'Île-de-France sont spécialisées en grandes cultures (Otex 1516), avec une SAU moyenne de 149,5 ha.

Tableau 1

Chiffres-clés sur les exploitations arboricoles en Île-de-France en 2020

	Exploitations arboricoles			Total Île-de-France
	Total	Exploitations spécialisées (Otex 3900)	Exploitations non spécialisées	
Nombre d'exploitations	259	45	214	4 425
SAU totale (ha)	22 545	1 299	21 246	564 027
SAU moyenne (ha / expl.)	87,0	28,9	99,3	127,5
SAU en fruits (ha)	1 071	462	609	1 071
% SAU en fruits / SAU totale	4,8	35,6	2,9	0,2
Part dans SAU en fruits de la région (%)	100,0	43,1	56,9	-

Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

En dix ans, le nombre d'exploitations arboricoles a augmenté de 42,3 %, mais les surfaces de 4,1 % seulement. Pour la plupart de ces nouvelles exploitations, l'arboriculture pourrait être une diversification de la production, par exemple à la suite d'une demande du marché ou pour apporter un complément de revenus à l'exploitation. On distingue en effet deux types d'exploitations arboricoles en Île-de-France en 2020 : des exploitations spécialisées (Otex 3900) et des exploitations combinant la production fruitière à d'autres productions (*carte*). Leurs caractéristiques sont très différentes. Les exploitations spécialisées possèdent 43,1 % de la SAU en vergers de la région, les exploitations non spécialisées 56,9 %.

Peu d'exploitations spécialisées et de petite taille

Les exploitations spécialisées en arboriculture sont définies par le double critère : surface en arboriculture non nulle et cultures fruitières représentant plus de deux tiers de la production brute standard (Otex 3900 – cf. définition en fin d'article). En 2020, on en dénombre 45 en Île-de-France, soit 1,0 % des exploitations de la région et 17,4 % des exploitations arboricoles. Elles regroupent 0,2 % de la SAU de la région et 5,8 % de la SAU totale des exploitations arboricoles. Ce sont donc des exploitations en moyenne nettement plus petites, d'un point de vue surface, que les autres exploitations : 58 ha de moins que l'exploitation moyenne arboricole et 99 ha de moins que l'exploitation moyenne francilienne. Leur contribution dans la SAU en fruits de la région est en revanche importante (43,1 %). En moyenne dans une telle exploitation 35,4 % de la SAU est cultivée en fruits ; pour 18 de 45 de ces exploitations, ce ratio atteint 100 %.

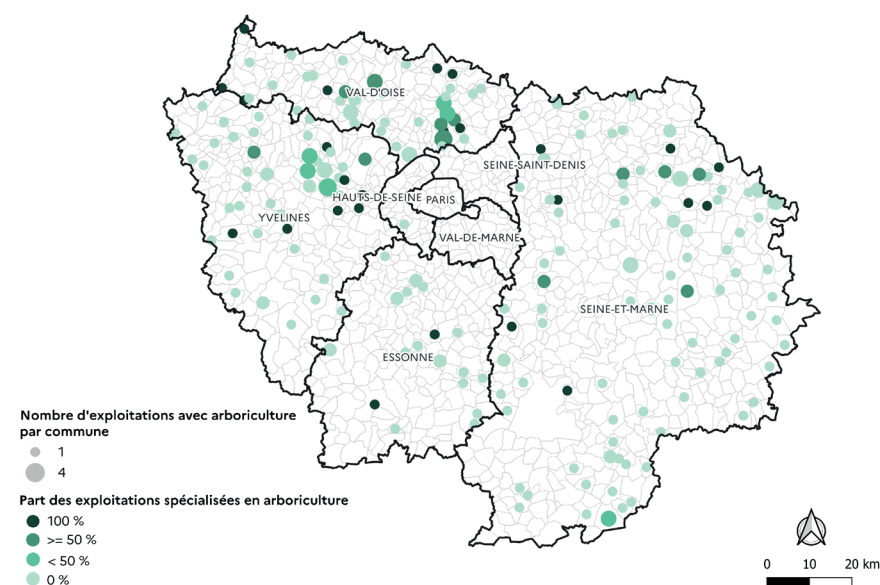
Une grande diversité d'autres exploitations avec des cultures fruitières

Les 214 exploitations non spécialisées en arboriculture mais disposant de surfaces en fruits se répartissent ainsi :

- 85 exploitations spécialisées grandes cultures (Otex 1516), soit 40 % ;
- 72 exploitations polyculture et/ou polyélevage (Otex 6184), soit 34 % ;

Carte

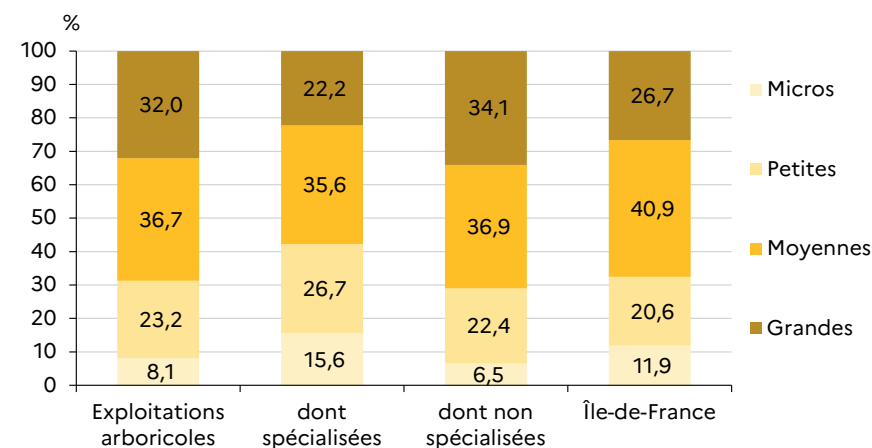
Localisation des exploitations ayant des surfaces en arboriculture : nombre par commune et part des exploitations spécialisées (Otex 3900)



Graphique 1

Une taille économique plus réduite pour les exploitations spécialisées en arboriculture

Répartition des exploitations franciliennes selon leur taille économique (production brute standard)



Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

- 50 exploitations spécialisées maraîchage ou horticulture (Otex 2829), soit 23 % ;
- 7 exploitations ovins et/ou caprins et/ou autres herbivores (Otex 4800) ou bovins spécialisés orientation élevage et viande (Otex 4600), soit 3 %.

Elles représentent 82,6 % des exploitations arboricoles, et 4,8 % des exploitations franciliennes. Elles couvrent 3,8 % de la SAU de la région, 94,2 % de la SAU des exploitations arboricoles et 56,9 % de la SAU en fruits de la région : elles se distinguent donc par une surface moyenne supérieure à celle des exploitations spécialisées, mais un poids moyen

des surfaces en fruits dans la SAU de l'exploitation qui ne dépasse pas 3 %.

Ces deux types d'exploitations se distinguent par leur taille, leur forme juridique et leur mode de production...

Avec moins de surfaces, les exploitations spécialisées en cultures fruitières ont tendance à avoir une taille économique (basée sur la production brute standard) plus petite que les autres exploitations avec arboriculture : presque 16 % d'entre elles sont des micro-exploitations et seules 22 % sont définies comme des grandes exploitations (*graphique 1*).

La part des exploitations individuelles est homogène parmi les exploitations spécialisées en arboriculture et les non spécialisées (38 % environ). La proportion de GAEC est en revanche supérieure de 3 points au sein des exploitations spécialisées et celle d'EARL inférieure de 4 points.

Alors que seules 10,5 % des exploitations franciliennes sont en agriculture biologique, cette proportion atteint 35,9 % pour l'ensemble des 259 exploitations arboricoles. L'engagement dans l'agriculture biologique (pour toute ou partie des activités de l'exploitation) est moins fréquent parmi les exploitations spécialisées en arboriculture : 28,9 %, contre 37,4 % pour les autres exploitations avec productions fruitières. L'écart est moins marqué lorsque l'on regarde l'engagement intégral de l'exploitation en bio : 17,8 % contre 22,4 % respectivement.

La vente en circuit-court est un mode de commercialisation auquel ont recours les trois quarts des exploitations spécialisées en arboriculture, une proportion légèrement supérieure à celle des exploitations non spécialisées (+ 4,6 points), alors que 22,3 % des exploitations agricoles franciliennes seulement font de la vente en circuit-court. Toutefois, dans les exploitations avec arboriculture non spécialisées, la vente directe ne concerne pas toujours la production de fruits : seules 48,1 % d'entre elles commercialisent leurs fruits par cette voie et, dans 23 % des exploitations, la vente en circuit-court concerne d'autres productions de la ferme.

Plus de 52 % des exploitations arboricoles ont une ou plusieurs activités de diversification, c'est-à-dire toute autre activité que la stricte production agricole (graphique 2). Cette proportion n'atteint pas 30 % pour l'ensemble des exploitations franciliennes. Pour les exploitations spécialisées en arboriculture, il s'agit principalement de transformation de fruits sur l'exploitation : fabrication de jus, confitures, compotes, conserves... Les autres activités de diversification sont moins répandues dans ces

exploitations spécialisées que dans les autres exploitations avec productions fruitières ou même que dans les autres exploitations de la région.

... mais également par les caractéristiques des chefs d'exploitation à leur tête

La répartition hommes - femmes à la tête de l'exploitation (chef d'exploitation + coexploitant) est identique dans les exploitations spécialisées en arboriculture, les exploitations non spécialisées et l'ensemble des exploitations franciliennes (environ 75 % - 25 %).

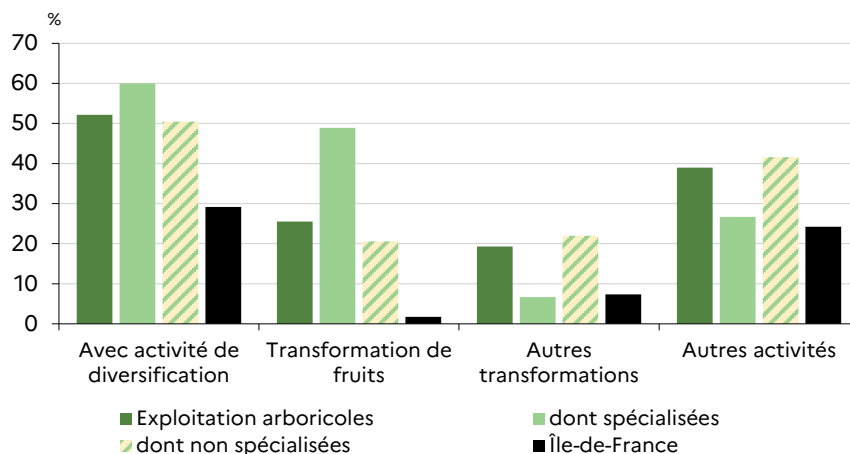
La pyramide des âges est en revanche différente dans les

exploitations spécialisées, avec une proportion plus importante de chefs d'exploitation de plus de 50 ans, aux dépens de la catégorie des moins de 40 ans (graphique 3). L'âge moyen du chef d'exploitation dans les exploitations spécialisées est de 52 ans et 10 mois (3 mois de plus que l'ensemble des chefs d'exploitation franciliens), contre 49 ans et 7 mois dans les exploitations non spécialisées avec surface fruitière. Ce constat pourrait soutenir l'hypothèse que la production arboricole est apparue dans un second temps dans les exploitations non spécialisées et que cet investissement n'a pu se faire qu'avec une perspective encore suffisamment longue d'activité de la ferme.

Graphique 2

Des activités de diversification plus répandues dans les exploitations arboricoles

Part des exploitations franciliennes ayant une activité de diversification en 2020

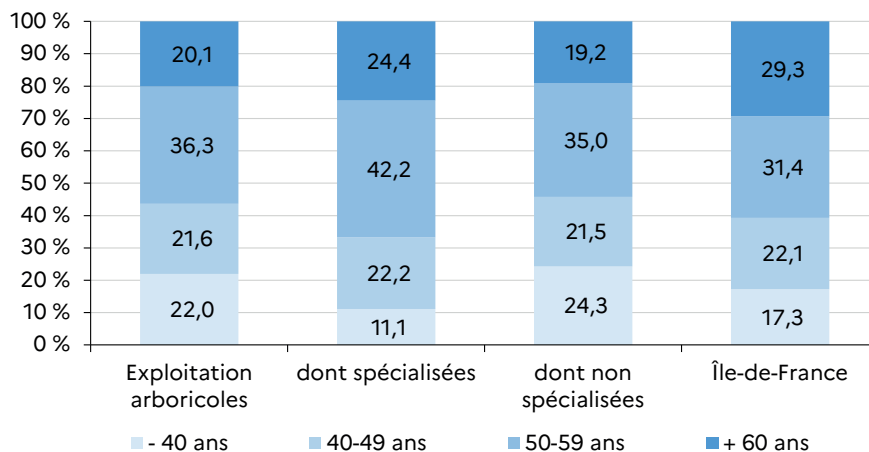


Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

Graphique 3

Des chefs d'exploitation plus âgés dans les exploitations spécialisées en arboriculture

Répartition des chefs d'exploitation selon leur classe d'âge en 2020



Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

Signe que l'activité arboricole nécessite de la main-d'œuvre, en raison d'un niveau de mécanisation inférieur à d'autres productions végétales (grandes cultures par exemple), 29,7 % des chefs des exploitations arboricoles ont au moins un coexploitant, contre 19,9 % pour l'ensemble des chefs d'exploitation franciliens. Cette proportion atteint 35,9 % dans les exploitations spécialisées en arboriculture.

En moyenne dans les exploitations arboricoles, les trois quarts des chefs d'exploitation et coexploitants travaillent à temps plein sur leur ferme ; c'est 10 points de plus que dans l'ensemble des exploitations franciliennes (*graphique 4*). La moindre mécanisation des tâches liées à l'arboriculture peut expliquer cet écart et cette nécessité de passer plus de temps de travail sur l'exploitation.

Les exploitations arboricoles emploient plus de main-d'œuvre

Pour faire face au surcroît de travail lié à certaines activités (récolte par exemple), l'emploi de main-d'œuvre et de saisonniers est particulièrement répandu dans les exploitations arboricoles, comparativement à la moyenne de l'exploitation francilienne (*tableau 2*). Le recours à la main-d'œuvre non familiale est multiplié par 4 par rapport à la moyenne francilienne (en ETP/ha de SAU) et le recours aux saisonniers par 4,7 (en nombre de personnes/ha de SAU).

Si la proportion de la main-d'œuvre non familiale travaillant à temps complet dans les exploitations avec arboriculture est similaire à la moyenne régionale (69 %), elle est supérieure de 4 points pour la main-d'œuvre familiale (46 %

contre 42 %) qui s'implique donc un peu plus dans les travaux de l'exploitation.

Les pommiers et les poiriers couvrent plus de 70 % de la surface en fruits de la région

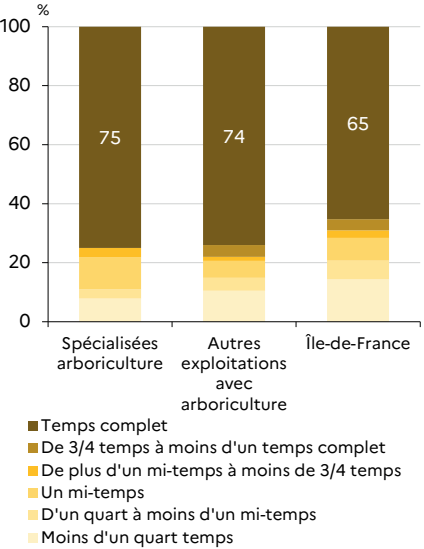
À l'échelle régionale, 72,3 % des 1 071 ha de la SAU en arboriculture sont plantés en pommiers (de table et à cidre) et en poiriers de table en 2020 (*graphique 5*). Les surfaces restantes se répartissent entre les fruits à noyaux (cerisier, prunier, abricotier, pêcher, nectarinier, autres : 12,3 %), les fruits à coque (noisetier, noyer, amandier, autres : 9,4 %), les petits fruits (framboisier, groseillier, cassissier, myrtillier, autres : 4,1 %) et les autres fruits (1,8 %).

Les surfaces en pommiers et poiriers atteignent presque 84 % des surfaces en fruits détenues par les exploitations spécialisées mais seulement 63 % des surfaces appartenant aux exploitations non spécialisées. Ces dernières se distinguent par un poids plus

important de vergers plus « typés », comme les noisetiers (13,0 % des surfaces), les autres fruits à coque (3,0 %) et les fruits à noyaux autres que cerisiers et pruniers (6,9 %).

Graphique 4
75 % des chefs d'exploitation avec arboriculture travaillent à temps complet

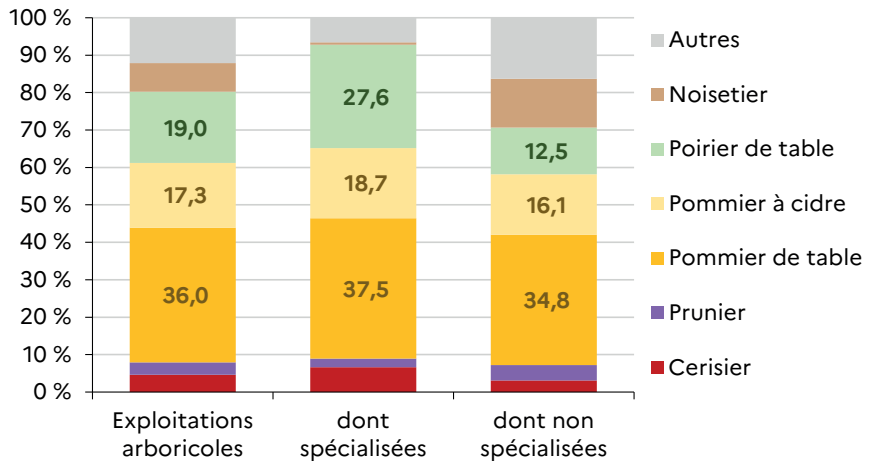
Répartition des chefs d'exploitation et coexploitants selon leur temps de travail en 2020



Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

Graphique 5
Les pommiers et poiriers recouvrent 84 % de la SAU des exploitations spécialisées en arboriculture

Répartition des surfaces franciliennes en arboriculture en 2020, selon le type d'exploitation



Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

Tableau 2
Main-d'œuvre et saisonniers employés dans les exploitations en Île-de-France en 2020

	Main-d'œuvre familiale			Main-d'œuvre non familiale			Saisonniers	
	Nombre	ETP	ETP/100 ha SAU	Nombre	ETP	ETP/100 ha SAU	Nombre	Nb/100 ha SAU
Exploitations avec arboriculture	78	50	0,22	461	392	1,74	681	3,02
Ensemble Île-de-France	908	578	0,10	2 999	2 491	0,44	3 590	0,64

Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

Ainsi, la part des exploitations spécialisées dans la surface consacrée à chaque espèce fruitière varie de 62,6 % pour les poiriers de table (hors agrumes qui ne concernent qu'une exploitation) à moins de 4 % pour les noisetiers (graphique 6), pour une moyenne de 43,2 %. Outre les poiriers, la représentativité des pommiers dans les exploitations spécialisées est supérieure à cette moyenne, tout comme celle des cerisiers.

La culture de fruits en Île-de-France représente une très faible part de la surface nationale, seulement 0,5 % de la SAU en arboriculture à l'échelle nationale (graphique 7). Cette proportion dépasse 1 % pour quelques productions : les poiriers de table (3,5 % des surfaces nationales), les pommiers à cidre (1,2 %) et les petits fruits (1,2 %).

Entre 2010 et 2020, la surface en arboriculture en Île-de-France a augmenté de 4,1 %. Cette hausse a été tirée par les fruits à noyaux (+ 18,6 %), autres que les principaux arbres fruitiers que sont les abricots, la cerise, la pêche ou la prune, et surtout par les fruits à coque (+ 86,9 %), noyers et noisetiers plus particulièrement. À l'inverse, les productions déjà les plus présentes dans la région (fruits à pépins) ont perdu 1,6 % de leurs surfaces au cours des dix dernières années. Les surfaces en petits fruits ont également reculé, d'environ 18 %.

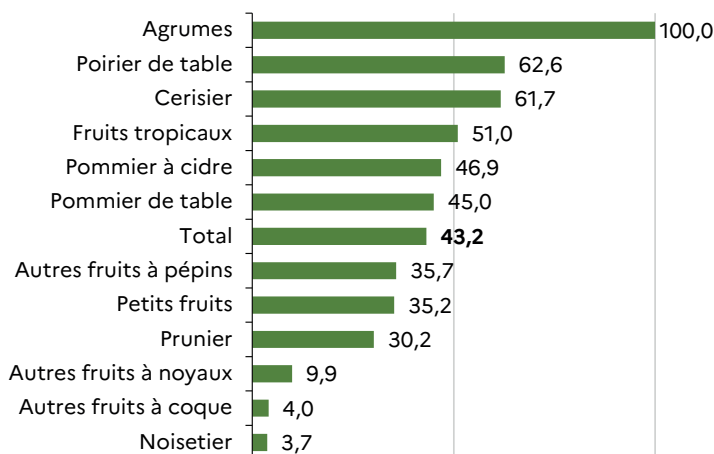
Les exploitations spécialisées en arboriculture ont souvent plusieurs productions fruitières

Moins d'un quart (22,2 %) des exploitations spécialisées en arboriculture n'ont dans leurs vergers qu'une seule espèce d'arbre fruitier. Il s'agit pour 60 % d'entre elles de pommiers (de table ou à cidre) et pour 20 % de poiriers, c'est-à-dire les principales productions fruitières de la région. Plus des trois quarts des exploitations spécialisées

Graphique 6

Plus de la moitié des poiriers et cerisiers dans les exploitations spécialisées

Part (%) de la surface de chaque production fruitière détenue par les exploitations spécialisées en arboriculture en 2020 en Île-de-France

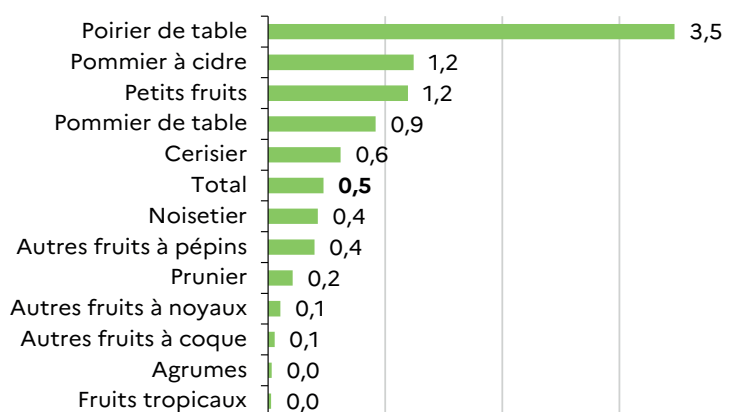


Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

Graphique 7

Une surface francilienne peu importante au regard du total national

Part (%) de la surface de chaque production fruitière détenue par les exploitations franciliennes par rapport à la surface nationale en 2020



Source : Recensement agricole 2020, traitement Srise Île-de-France

produisent plusieurs fruits ; un tiers des exploitations ont au moins 5 types d'arbres différents ; les surfaces concernées sont néanmoins limitées.

Le ratio est différent pour les exploitations non spécialisées ayant des surfaces en arboriculture : elles sont plus nombreuses (45,9 %) à n'avoir qu'un seul type de production. Cela renforce l'hypothèse qu'il s'agirait d'une production complémentaire et

peut-être récente, d'autant plus que les surfaces en fruits de ces exploitations sont restreintes : 1,54 ha en moyenne, contre 11,71 ha pour les exploitations spécialisées ayant une seule production. Dans 72 % des cas il s'agit de pommiers (de table ou à cidre) ; pour les autres, le type de fruits cultivés est varié, avec d'autres fruits à pépins (poiriers), des fruits à noyaux (pruniers, cerisiers, oliviers), des fruits à coque (noyers, amandiers), etc.

La production francilienne de fruits reste marginale

À l'image des surfaces dédiées aux cultures fruitières, le poids de la région Île-de-France est limité dans la production nationale de fruits (0,5 % en moyenne tous fruits confondus). Ainsi, au global, la productivité de la filière arboricole francilienne est dans la moyenne nationale.

En 2020, le poids de la région dans la production nationale dépasse 3 % pour les framboises (3,8 %), les poires de table (3,5 %) et les groseilles (3,1 %), et s'établit à 1,2 % pour les noisettes. Par contre, pour toutes les autres productions, il reste inférieur à 0,5 %, avec des

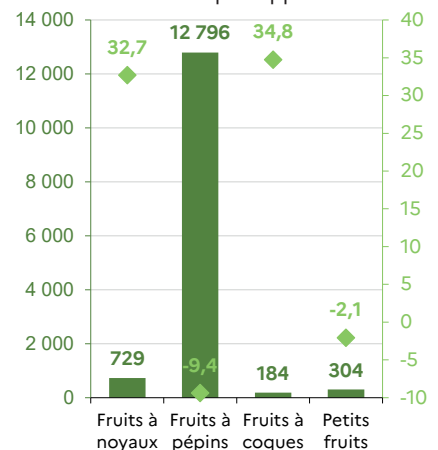
volumes encore très restreints (graphique 8).

Les volumes produits sont toutefois orientés à la hausse pour les productions mineures de la région, alors que la tendance est baissière pour les fruits à pépins, particulièrement les pommes de table qui ont perdu un tiers de leurs volumes entre 2010 et 2020.

Graphique 8

Les fruits à pépins représentent les plus gros volumes, bien qu'en baisse

Quantité de fruits produite en Île-de-France en 2020 et évolution par rapport à 2010



■ Quantités (t) en 2020 ◆ Évolution (%) 2020/2010

Source : Statistique agricole annuelle, traitement Srise Île-de-France

L'aval de la filière fruitière francilienne

Sur la partie aval de la filière fruits et légumes, l'Île-de-France regroupe 17 300 entreprises et 19 800 emplois ETP dans la production, l'expédition, le commerce de gros, l'importation, la distribution et la restauration collective.

Le marché de Rungis, haut lieu de commercialisation de fruits en Île-de-France

Parmi les 5 800 points de vente qui commercialisent des fruits (et légumes) en frais en Île-de-France, le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis est le plus important, puisqu'il s'agit du plus grand marché de fruits et légumes frais en Europe.

Au total, en 2020, 320 800 tonnes de fruits issus de l'arboriculture transitent par le MIN de Rungis (ces volumes ne prennent pas en compte les fraises, les melons et les pastèques) (graphique 9), en provenance de France, de l'Union européenne et des pays tiers.

Les agrumes et les fruits exotiques couvrent 66 % des volumes en 2020 (63 % en 2023) : ce sont des bananes (20 %), des clémentines (13 %), des oranges (10 %), des ananas (6 %), des mangues (5 %) ... La majorité des fruits passant par le MIN de Rungis ne proviennent

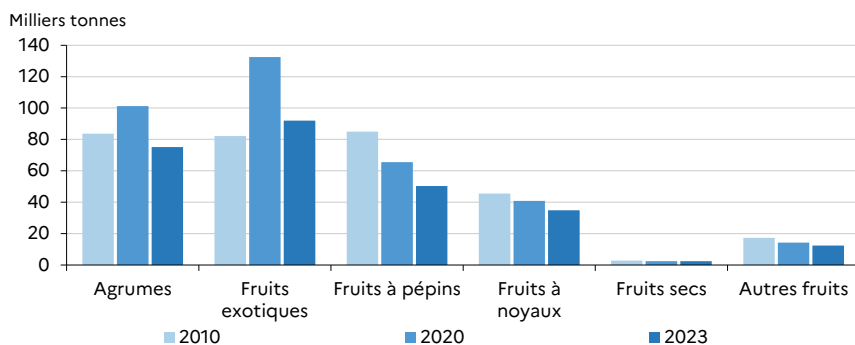
donc pas d'Île-de-France, et très peu de France (graphique 10). La part de l'origine française augmente pour les fruits à pépins, les

fruits à noyaux et les fruits secs, mais celle de la production francilienne y est probablement minime.

Graphique 9

Les agrumes et les fruits exotiques représentent les plus gros volumes passant par Rungis

Évolution des arrivages de fruits issus de l'arboriculture sur le MIN de Rungis

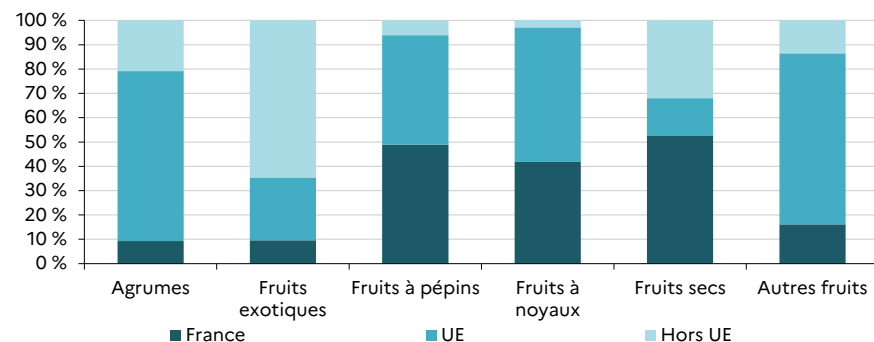


Source : Semmaris - MIN de Rungis

Graphique 10

La part de l'origine française varie selon les types de fruits

Provenance des fruits issus de l'arboriculture arrivés sur le MIN de Rungis en 2020



Source : Semmaris - MIN de Rungis

Les industries de la transformation en Île-de-France

En 2020, 87 unités légales de transformation et conservation de fruits et légumes sont localisées en Île-de-France. Cela représente

environ 5,2 % de l'ensemble des unités légales de France (DOM compris) dans ce secteur (source Esane). Au 31 décembre 2020, ces unités de transformation emploient 625 salariés, soit 2,3 % des salariés travaillant dans la transformation et

conservation de fruits et légumes (490 en équivalent temps plein ; 1,9 %). Elles génèrent un chiffre d'affaires hors taxe de 151,8 millions d'euros.

Encadré 1 : La transformation de fruits et légumes en France

Peu de données sont disponibles sur la transformation en Île-de-France. D'après le « Panorama statistique des fruits et légumes transformés » publié par FranceAgriMer en décembre 2023, qui ne fournit que des données à l'échelle nationale, en 2022, 186 entreprises industrielles transforment des fruits et légumes dans 224 unités de transformation (à noter que ces valeurs sont différentes des résultats Esane, le périmètre ne devant pas être strictement le même). Cette activité génère environ 26 000 emplois directs et un chiffre d'affaires (CA) de 4,57 milliards d'euros. Les produits transformés à base de fruits couvrent les jus et nectars, principaux contributeurs au chiffre d'affaires de l'industrie des fruits transformés grâce à des volumes produits importants et en augmentation (tableau 3), les compotes, les confitures, les produits transformés à base de pruneau ou de cerises. Compte tenu des volumes de fruits produits en Île-de-France, la région n'est qu'une faible contributrice de matières premières pour ces fabrications.

Tableau 3
Quantités de produits transformés à base de fruits fabriquées en France

	Quantités fabriquées en 2022	Évolution par rapport à 2021	Contribution au CA de l'industrie des fruits transformés
Jus et nectars	1,44 milliard de litres	+ 38 %	38 %
Compotes	427 000 t	- 2,4 %	32 %
Confitures	175 000 t	+ 10 %	20 %
Pruneaux et spécialités	29 000 t	- 12 %	6 %
Cerises confites	4 300 t	+ 68 %	1 %

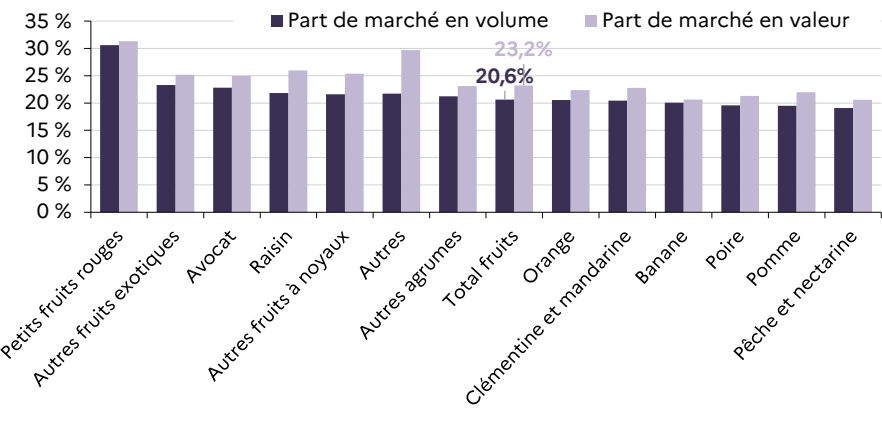
Source : FranceAgriMer

La région Île-de-France représente un cinquième des achats des ménages français

Dans la filière fruitière, l'Île-de-France, qui regroupe 18,8 % de la population française en 2020, est caractérisée par un déséquilibre entre la production, donc l'offre, et la consommation, donc la demande. En effet, d'après les données de Kantar Worldpanel (achetées par FranceAgriMer), la région est responsable de 20,6 % des achats nationaux de fruits des ménages pour leur consommation à domicile en volume (graphique 11), une part qui varie de 30,6 % pour les petits fruits rouges (hors fraises) à 19,1 % pour les pêches et nectarines. En moyenne, la part de marché de l'Île-de-France dans la consommation nationale est 40 fois

Graphique 11
La région Île-de-France est responsable de 20 % des achats des ménages français de fruits frais

Part de marché de la région Île-de-France dans les achats de fruits des ménages français, en 2023 en volume et en valeur



Source : Kantar Worldpanel, traitement FranceAgriMer

plus élevée que dans la production nationale, ce qui impose des flux importants de fruits vers le bassin parisien pour nourrir la population.

Pour toutes les catégories de fruits, la part de marché en valeur dépasse celle en volume, en raison de prix moyens franciliens plus élevés que les prix moyens nationaux, un écart possiblement en lien avec un niveau de vie plus élevé dans cette région, mais aussi avec le transport pour acheminer ces marchandises jusqu'à la région.

Cet écart entre les prix au détail pratiqués en Île-de-France et les prix moyens nationaux est compris entre 0,1 €/kg pour la banane et

0,7 €/kg pour le raisin par exemple. Ainsi, la part de marché en valeur oscille entre 31,3 % pour les petits fruits rouges et 20,6 % pour les bananes ainsi que pour les pêches et nectarines. Dans le détail, seules les groseilles affichent une part de marché en valeur plus faible qu'en volume.

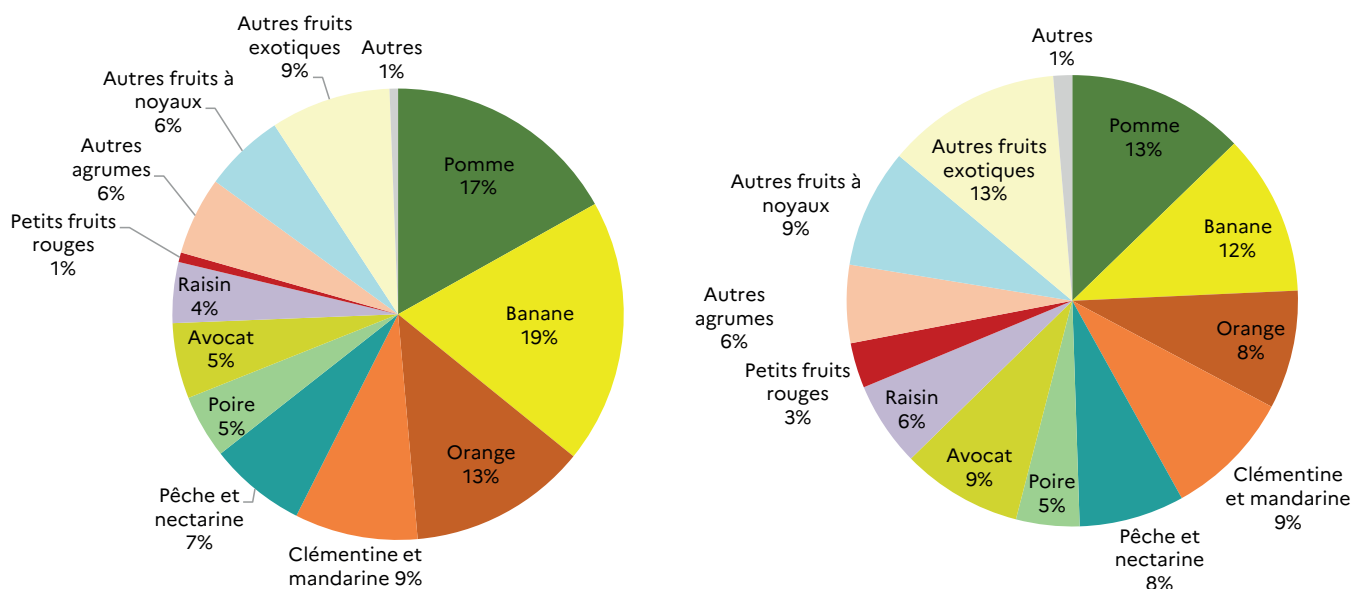
En 2023, huit fruits représentent 79 % des achats de fruits en volume : pommes, bananes, oranges, clémentines-mandarines, pêches-nectarines, poires, avocats

et raisin (*graphique 12*) en Île-de-France, contre 80 % pour les huit mêmes fruits à l'échelle du pays. Cette moyenne annuelle masque toutefois les variations saisonnières de consommation de chacun de ces fruits. La répartition est différente en valeur, ces huit fruits ne comptant plus que pour 69 % des achats de la région. Les petits fruits rouges ainsi que les fruits à noyaux hors pêches-nectarines prennent une place plus importante dans le panier moyen annuel raisonné en euro.

Graphique 12

Pommes, bananes et oranges, les stars du panier des ménages franciliens

Répartition des achats de fruits des ménages en Île-de-France en 2023, en volume (à gauche) et en valeur (à droite)



Source : Kantar Worldpanel, traitement FranceAgriMer

La consommation hors domicile de fruits en France complète les achats des ménages

La consommation hors domicile (CHD) peut se faire dans trois points de vente : la restauration collective (travail, enseignement, santé, social, loisirs sociaux, captifs), la restauration commerciale (restaurants service à table, restaurants self-service, restauration rapide, café & débits de boissons...) et les circuits de vente alternatifs (commerces alimentaires, ambulants et saisonniers, stations-services, circuits quotidiens...).

La recherche de « naturalité » et d'une consommation saine et équilibrée, à base de produits bruts, de la part des consommateurs entraîne une progression du taux d'utilisation par repas des fruits et légumes frais sur l'ensemble des segments de la restauration collective et commerciale, ainsi qu'un recul des achats de plats cuisinés ou surgelés.

D'après le panorama de la consommation alimentaire hors domicile en 2018 (FranceAgriMer), à l'échelle nationale, l'activité de restauration en fruits et légumes

génère un chiffre d'affaires hors taxe de 1 182 millions d'euros (hors fruits frais à coque), répartis entre restauration collective pour 41 % et restauration commerciale pour 59 %.

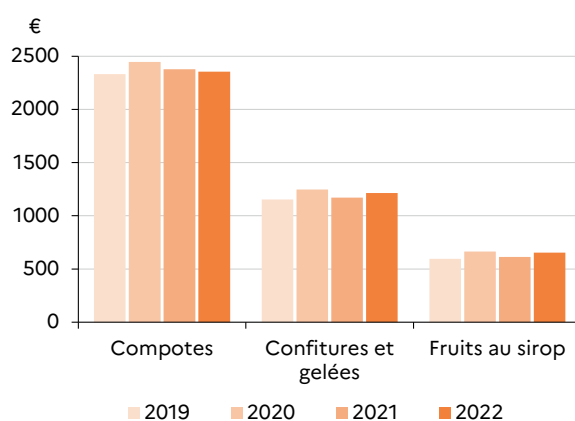
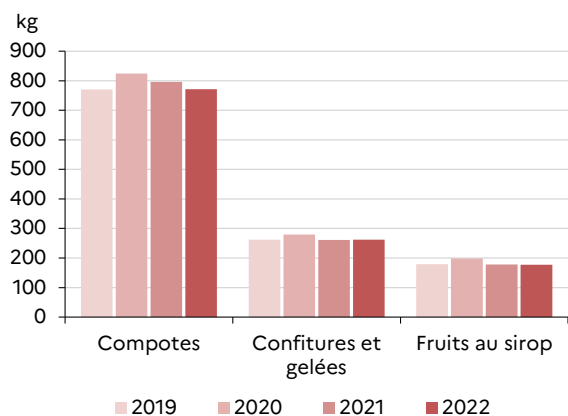
Pour les seuls fruits, le marché de la CHD est évalué en 2018 à 839,5 millions d'euros, dont 57 % en frais (fruits 1^{ère} gamme : 50 % et fruits frais transformés : 7 %), 35 % de produits transformés et conservés à température ambiante (fruits transformés appertisés : 24 % et fruits secs : 11 %) et 8 % de produits transformés surgelés.

Encadré 2 : La consommation de fruits transformés en France

Aux fruits frais s'ajoutent les fruits transformés. À l'échelle nationale, environ 2/5^e des fruits sont consommés sous forme transformée. Ces produits transformés à base de fruits englobent les jus et nectars, les compotes, les confitures, les fruits confits, les fruits au sirop... Les jus et nectars sont particulièrement consommés en restauration commerciale alors que les autres produits se trouvent largement dans le caddy des ménages. Que ce soit en volume ou en valeur, les achats de compotes, de confitures et de fruits au sirop ont connu un pic en 2020, année des premiers confinements suite à l'apparition de la Covid 19 (*graphiques 13 et 14*). Les niveaux sont ensuite progressivement revenus à la normale en 2021 puis 2022, l'inflation des prix des produits alimentaires ayant toutefois limité le repli des achats en valeur.

Graphiques 13 et 14 : La compote, premier produit transformé acheté par les ménages français

Évolution des quantités achetées (kg) et des dépenses effectuées (€) pour 100 ménages en France



Source : Kantar Worldpanel, traitement FranceAgriMer

La filière arboricole génère dans sa globalité une activité importante en Île-de-France, avec la transformation et la commercialisation, la

région étant un gros bassin de consommation ce qui est un atout pour la filière. Au niveau production toutefois, le poids de la région est

négligeable à l'échelle nationale, avec peu d'exploitations, plutôt vieillissantes pour les spécialisées.

Sources et définitions

Sources

Recensement agricole 2020 : enquête exhaustive décennale européenne et obligatoire ayant pour objectif d'actualiser les données sur l'agriculture française.

Statistique agricole annuelle : opération de synthèse multi-sources, utilisant les enquêtes thématiques du SSP et les sources d'information locale pour établir des statistiques annuelles sur les surfaces, les effectifs et les productions agricoles végétales et animales.

Enquête Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : gérée par l'Insee, elle concilie des données fiscales et des données d'enquêtes pour produire des statistiques structurelles sur le champ des industries agroalimentaires : caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises agroalimentaires.

Semmaris : société gestionnaire du MIN de Rungis, elle offre des services logistiques (bâtiment, quai, frigo etc.) et assure le respect du règlement et du bon déroulement des transactions. Elle enregistre tous les arrivages de produits sur le marché.

Kantar Worldpanel : cet organisme dispose d'un panel consommateurs de 12 000 ménages, en France métropolitaine hors Corse, qui déclarent leurs achats de produits alimentaires pour leur consommation à domicile principal. Les données utilisées dans cette étude ont été achetées par FranceAgriMer.

Définitions

Périmètre de l'étude : la filière arboricole. Certains fruits sont donc exclus des analyses, à tous les stades pour conserver une cohérence dans l'ensemble des maillons étudiés : fraise, melon, pastèque.

Exploitations arboricoles ou exploitations fruitières : ce terme désigne toutes les exploitations ayant des surfaces en arboriculture (source recensement agricole 2020). On distingue les exploitations spécialisées (Otex 3900) et les exploitations non spécialisées (autres Otex).

Otex : l'orientation technico-économique des exploitations agricoles permet de classer les exploitations selon leur spécialisation, à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.

Production brute standard (PBS) : elle décrit un potentiel de production des exploitations, à partir des données de surfaces agricoles et de cheptels valorisés selon des coefficients. Elle permet de classer les exploitations en différentes catégories de dimension économique, à savoir (depuis 2020) :

- les micro exploitations : PBS < 25 000 euros ;
- les petites exploitations : PBS ≥ 25 000 euros et < 100 000 euros ;
- les moyennes exploitations : PBS ≥ 100 000 euros et < 250 000 euros ;
- les grandes exploitations : PBS ≥ 250 000 euros.

Pour en savoir plus

- « Les industries et le commerce de gros agroalimentaires en 2020 : résultats économiques » - Mars 2023. Agreste - SSP : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2305/detail/>
- « Panorama statistique des fruits et légumes transformés 2022 » - Décembre 2023. FranceAgriMer. Collection Les Données : <https://www.franceagrimer.fr/Actualite/Filieres/Fruits-et-Legumes/20232/Panorama-des-fruits-et-legumes-transformes-en-2022>
- « Panorama de la consommation alimentaire hors domicile en 2018 » - GIRA Foodservice. IRI pour FranceAgriMer : https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/63429/document/Rapport%20complet%20PanoramaCHD%202018_FAM-GIRAfoodservice.pdf
- Comité régional Île-de-France d'Interfel : <https://www.interfel.com/connaitre-interfel/ecosysteme/comites-regionaux-dinterfel/ile-de-france/>

www.agreste.agriculture.gouv.fr